

RÉGLEMENTATION

DES COMPÉTITIONS SPORTIVES

Format et qualifications

Les qualifications se feront suivant les minimas ci-dessous. Ces performances qualificatives devront être réalisées durant la saison 2020-2021 jusqu'à la date limite des engagements nominatifs des participants.

Chaque délégation peut engager un maximum de quatre (4) athlètes par épreuve sous réserve que ces athlètes aient satisfait aux minimas, dans la période identifiée et dans des conditions régulières d'homologation (compétition officielle, vent favorable < 2 m/s, temps manuels irrecevables jusqu'au 400 m).

Chaque délégation pourra éventuellement prévoir un (1) guide accompagnateur par athlète engagé pour les classifications 12 et 13.

Tout État ou gouvernement pourra être représenté à cette épreuve en constituant une équipe d'athlètes n'ayant pas réalisé les minimas sous réserve que sa délégation ne dépasse pas une (1) athlète féminine et/ou un (1) athlète masculin.

Minimas retenus pour les IX^{es} Jeux de la Francophonie République Démocratique du Congo/Kinshasa 2021 (sur accord de l'IPC):

ÉPREUVES		
HOMMES		
T42: 29"00 T43-44: 26"40 T45: 25"80 T46-47: 25"80	200 mètres	T61: 29"00 T62: 26"40 T63: 25"00 T64: 26"40
T42: 5,00 m T43-44: 5,60 m T45: 5,00 m T46-47: 5,80 m	saut en longueur	T61: 5,00 m T62: 5,60 m T63: 5,00 m T64: 5,60 m
F42: 33,00 m F43-44: 35,00 m F46: 36,00 m	javelot	F61: 33,00 m F62: 35,00 m F63: 33,00 m F64: 35,00 m
DAMES		
T35: 42"00 T36: 37"00 T37: 33"00 T38: 32"30"	200 mètres	
T35: 2,80 m T36: 2,80 m T37: 3,20 m T38: 3,50 m	saut en longueur	
F35: 6,80 m F36: 6,80 m F37: 7,00 m F38: 8,00 m	javelot	

Information générale

En fonction des besoins de l'État ou gouvernement organisateur, un arbitre officiel de grade international, pourrait être sollicité au moment opportun.

